



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de Souvigné, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Souvigné sous la Présidence de Monsieur Michel RICORDEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 19 juin 2023

Présents : Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Stéphanie DELAUMÔNE, Didier DEGORCE, Michel GIRON, Jean-Marc GAUDIN, Sophie BRIÈRE, Antoine BLANCHET, Fabienne NERESTAN, Ovidiu CHITESCU et Yannick MENNEGUERRE.

Excusés : Bruno POINTILLART (*Pouvoir à M. RICORDEL*) et Laurent ROUSSEAU.

Absents : Bernard De LOYNES et Alain PEREIRA.

Secrétaire de séance : Jean-Marc GAUDIN.

Auxiliaire : Florence DURAND, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

- **202306.01 Prise en charge d'un accompagnement individualisé par le CDG79 ;**
- **202306.02 Subvention exceptionnelle pour le refuge des Grands Ajoncs ;**
- **202306.03 Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2023 : Gérédis ;**
- **202306.04 Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2023 : Orange ;**
- **Questions diverses.**

M. RICORDEL : On va démarrer le conseil municipal de ce jour. Donc on a dit que l'on tournait par rapport au tableau, au niveau du secrétaire de séance, je pense que c'est Jean-Marc qui doit être secrétaire ? Puisque c'est Bernard qui l'avait fait la dernière fois.

F. DURAND : Oui.

M. RICORDEL : Donc ce sera Jean-Marc, si tout le monde est d'accord.

- Le Conseil Municipal nomme Monsieur Jean-Marc GAUDIN comme secrétaire de séance.

M. RICORDEL : Vous avez tous reçu le Procès-Verbal de la séance précédente, vous l'avez lu avec attention comme toujours. Y a-t-il des observations car la dernière fois c'était Didier qui avait fait remarquer que l'on s'était trompés sur le mètre cubage de SERVALL. Y a-t-il des observations par rapport à ce PV ? qui a été relu par Bernard et moi-même, j'avais fait quelques petites corrections, lui aussi sur des choses qui étaient plus liées à l'expression. Donc s'il n'y a pas d'observation, je vous propose que l'on passe au vote. Y a-t-il des votes « Contre », « Abstention », non plus, je vous remercie, c'est adopté.

- Le procès-verbal du 22 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. RICORDEL : Et donc je vais passer la parole à Monsieur Thomas BRAUD du cabinet aBi qui est notre assistance à maîtrise d'ouvrage pour notre projet de rénovation thermique de la salle des fêtes. On est sur l'APS (Avant-Projet Sommaire) en version 2 puisque la 1^{ère} version, je ne vous l'ai pas présentée parce que nous avons eu un rejet des Architectes des Bâtiments de France (ABF) par rapport à l'effet design avec des tôles noires, ça ne plaisait pas. On a dit on revoit notre copie et donc là on est sur une copie plus finalisée. Alors ce n'est qu'un Avant-Projet Sommaire, bien entendu, mais ça nous permettra de travailler sur nos recherches de subventions. Donc il faut bien que l'on avance par rapport à ça, parce que si on n'a pas les crédits pour faire le projet, ça s'étouffera dans l'œuf. Ce que je n'espère pas du tout.

[Monsieur RICORDEL laisse la parole et la présentation du projet à Monsieur Thomas BRAUD, architecte].

Les questions des élus sur le projet :

J-M GAUDIN : Quand vous parlez de l'agrandissement des fenêtres, ça reste des fenêtres ou ça devient des portes ?

T. BRAUD : Ce sont des portes. A la base vous aurez des portes, on va le voir un peu plus en détail. Puis vous aurez des châssis fixes, puis un châssis de ventilation.

Y. MENNEGUERRE : Il y a des marches au niveau de la terrasse ?

T. BRAUD : Oui, ici [en montrant les marches sur le plan]

M. RICORDEL : Si tu veux, le terrain est en déclivité donc la partie où on débarrasse, il y a pratiquement un mètre.

A. BLANCHET : La toiture actuelle est conservée ?

T. BRAUD : Voilà, la toiture actuelle est conservée, elle est en bon état.

Y. MENNEGUERRE : Elle n'est pas renforcée, elle devait être renforcée ?

T. BRAUD : Il y a un bureau d'étude structure qui est intervenu, qui a fait son diagnostic et la charpente métallique sera renforcée. Donc, ils vont revenir rajouter des éléments de charpente métallique là où il en faut. Notre première crainte au début, c'était justement d'apporter un nouveau faux plafond... « je vais revenir un peu en arrière » ... assez important pour mettre toute la machinerie mais aussi pour baisser la hauteur de sous plafond actuel, pour des questions de maintenance, d'éclairage, etc. Et on craignait que le nouvel isolant qui va arriver, plus ce faux plafond, soient trop lourds pour les charpentes métalliques qui à l'époque ne connaissaient pas de règle de dimensionnement et depuis, on fait des charpentes deux fois plus grosses que celles-ci au niveau des sections et donc le bureau d'étude nous a confirmé que comme on va supprimer le faux plafond actuel qui est en brique, sur les côtés, finalement on sera encore plus léger que ce qu'il y a. Mais par contre, on a quand même des contres voutements à rectifier de cette charpente et des renforts pour son propre poids à elle, à effectuer.

Y. MENNEGUERRE : Vous mettez quel type d'isolant ?

T. BRAUD : Pour les isolants on va s'orienter vers du biosourcé. Ça peut être de la fibre de bois, il faut que l'on s'interroge sur la ouate de cellulose. La ouate de cellulose, on va partir sur le principe que... pour faire simple aujourd'hui vous avez de la laine minérale qui l'été, en toiture, va absorber une réactivité de 2h. C'est-à-dire à 10h00 au mois d'août, elle va prendre le soleil et va la restituer, deux heures plus tard, à midi. Alors qu'avec la ouate de cellulose, ça va prendre le soleil à 10h le matin et ça a une réactivité de 8h, donc c'est à 18h seulement que ça va relâcher la chaleur qui sera emmagasinée. Et à 18h, on peut espérer, sauf en cas de canicule que les températures commencent à descendre et que ça se croise, c'est-à-dire que l'isolant rejette sa chaleur, alors que les températures baissent. Donc on va faire attention à la nature environnementale de ces isolants et aussi au fait qu'il s'agit d'isolants en toiture, donc faudra quand même s'arranger à ce qu'il absorbe bien la chaleur. Quant aux isolants qui seront mis sur les murs, on s'orienterait plus sur de la fibre de bois.

J-M GAUDIN : Vous parlez de la couleur tout à l'heure, les volets roulants seront en couleur ?

T. BRAUD : C'est possible. On a plutôt l'habitude de les mettre dans le même RAL que les menuiseries. Pour les menuiseries, le RAL n'a pas encore été arrêté.

M. RICORDEL : C'est l'ABF qui risque de choisir.

T. BRAUD : C'est ça. Aujourd'hui, on ne peut pas se prononcer. Pour être plus clair, on est à l'Avant-Projet Sommaire, donc on est juste après l'esquisse, où ça commence à se préciser et ce qui nous attend après, c'est l'Avant-Projet Définitif (APD). Là, le Définitif, ça va avec le Permis de Construire, on sera dans le choix des matériaux pour indiquer à l'Architecte des Bâtiments de France, la couleur, etc.

M. RICORDEL : Et là il peut intervenir.

T. BRAUD : Et là il peut intervenir avec des couleurs qui peuvent être interdites.

O. CHITESCU : Et le reste au niveau des murs intérieurs ?

M. RICORDEL : Le choix de l'intérieur, on fait ce que l'on veut, c'est simplement l'aspect extérieur qui est soumis à l'ABF.

T. BRAUD : A l'intérieur, il pourra y avoir une polychromie de proposée. C'est-à-dire qu'on propose deux versions d'ambiance différentes et on s'oriente vers une, on la retravaille jusqu'à atteindre...

M. RICORDEL : Après on n'a pas de contrainte, c'est le choix des élus.

T. BRAUD : En parlant de RAL, les ABF ont bien vu ce visuel et l'ont bien validé et ont parlé du RAL 7035

(gris clair). En fait, il est tout à fait possible d'avoir une intervention contemporaine sur ce genre de bâtiment.

[Fin de l'intervention de Monsieur Thomas BRAUD]

M. RICORDEL : Merci pour ces précisions. Y a-t-il des questions ? N'hésitez pas.

M. GIRON : Les capacités du préau, les côtes sont assez modestes ?

T. BRAUD : Il fait 8,60 m et 4,30 m alors que le hall fait 3,80 m de profondeur.

O. CHITESCU : Les futures ouvertures seront plus grandes ?

T. BRAUD : Elles seront de la même dimension. Leurs battants sont calculés en fonction du nombre de personnes que la salle peut accueillir. On ne pourra pas faire moins que ce qu'il y a actuellement.

O. CHITESCU : Et il y a obligation de les faire en portes battantes et pas coulissantes ?

T. BRAUD : Oui.

M. GIRON : Le chauffage est gardé en l'état ?

M. RICORDEL : Ah non, non. L'objectif c'est de changer complètement de système de chauffage.

M. GIRON : C'est prévu ?

T. BRAUD : C'est une bonne question car la chaufferie est démolie dans le projet pour éviter d'avoir à cacher l'arrière de la salle des fêtes.

M. GIRON : Ça serait une pompe à chaleur ?

Plusieurs élus : Oui.

A. BLANCHET : Aujourd'hui, on a la possibilité de faire le tour de la salle avec un véhicule. Et là ce sera toujours le cas ?

T. BRAUD : Là ce sera toujours le cas. Sachant qu'il est nécessaire de laisser un passage entre le vestiaire et le préau pour les camions de pompiers par exemple.

J-M. GAUDIN : Une terrasse de bois ce n'est pas quelque chose de glissant ?

T. BRAUD : Vous allez avoir un classement pour le bois s'il est intérieur ou extérieur et un classement aussi de pluviosité, un peu comme les carrelages qui vont devoir être mis dans les salles de bain lorsqu'il y a des personnes à mobilité réduite. Ça va faire partie des discussions à avoir, vous imaginez des jeux de société sur une terrasse bois, vous savez ce que sont les lames bois, une partie de belote et la carte, elle se retrouve entre les lames. C'est pour cela qu'il va falloir étudier de plus près pour savoir si on prend les lames bois ou un revêtement qui imite le bois. On était partis sur le bois, tout simplement, car quand vous aurez les fenêtres ouvertes, vous avez le parquet de la salle des fêtes.

M. RICORDEL : D'autres questions ?

J-M. GAUDIN : La toiture, un moment donné, tu avais évoqué qu'il pourrait y avoir du photovoltaïque dessus ?

M. RICORDEL : Oui.

J-M. GAUDIN : Et là en gardant la structure, c'est jouable ?

T. BRAUD : Pour l'instant le bureau d'étude structure n'a pas calculé la structure si elle devait supporter le poids des panneaux photovoltaïques. Cela dit, on sait qu'elle doit intervenir, donc si elle doit intervenir, effectivement...

M. RICORDEL : Ça fera l'objet d'un autre projet.

T. BRAUD : Après vous avez cette toiture-là (toiture de la cuisine) qui est complètement différente.

S. DELAUMÔNE : [...] celle de la cuisine.

T. BRAUD : C'est exactement ça. Faudra toujours avoir un dialogue avec l'ABF, parce que là vous allez mettre du panneau photovoltaïque même si depuis peu, il faut qu'ils intègrent les énergies renouvelables dans leurs prescriptions.

M. GIRON : Il n'y avait pas un problème d'orientation, il ne faut pas que ce soit au Sud ?

T. BRAUD : Si. Là vous l'êtes.

[...]

O. CHITESCU : Ça serait dommage qu'il y ait une intervention du renforcement de la toiture sans en tenir compte et dans l'éventualité qu'il y aurait un projet.

M. RICORDEL : On va peut-être poser la question au bureau d'étude structure.

O. CHITESCU : S'il y a besoin de renforcer tout ça, peut-être tenir compte que dans un futur plus ou moins...

T. BRAUD : Après, c'est vrai qu'assez intuitivement, il est plus facile d'aller sur ce toit-là.

M. RICORDEL : D'autres questions, Non ?

[S'en suit une présentation et une discussion sur le coût prévisionnel du projet en phase APS pour une estimation de 643 000,00 HT. (Voir tableau ci-après)]

Désignation	Montant € HT
Gros-œuvre – Démolition	137 000,00
Ravalement de façades (Bât. Cuisines/Réserves)	10 000,00
Charpente métallique – Serrurerie	42 000,00
Couverture bacs acier	10 000,00
Menuiseries extérieures alu	60 000,00
Menuiseries intérieures bois	8 000,00
Cloisons sèches – Plafonds suspendus	105 000,00
Parquet bois	61 000,00
Terrasse bois	26 000,00
Peinture	22 000,00
Plomberie sanitaire	10 000,00
Chauffage – ventilation	115 000,00
Electricité	37 000,00
Total HT	643 000,00

NB : Monsieur le maire indique que le projet pourrait faire l'objet de subventions pouvant aller jusqu'à 80% du montant total des travaux. Madame DURAND interpelle l'assemblée sur le fait que de nos jours les subventions tournent autour de 60%.

J-M. GAUDIN : Les gens qui veulent louer la salle pour des mariages ou des choses comme ça, souvent ils veulent attacher des choses au plafond. On ne le prévoit pas à ce stade-là ?

Ce sont des aménagements qui pourront se faire. Ça serait mieux qu'on le prévoit nous, plutôt que...

M. RICORDEL : Au niveau de l'Avant-Projet Définitif, s'il faut ajouter des suspentes...

D. DEGORCE : Eclairage de la scène, tout ça.

M. RICORDEL : On est sur l'APS, on a avancé par rapport à ce projet et on va demander maintenant les subventions (DETR, DSIL, Fonds verts, fonds de concours, ...). On vous proposera un plan de financement, avec l'espoir qu'on atteigne les 80% de subventions.

F. DURAND : 60% je veux bien Michel, mais 80% ça va être dur.

M. RICORDEL : Il faut garder espoir.

J-M. GAUDIN : Prévoir aussi de rendre un peu l'endroit clos. C'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a des barrières qui valent ce qu'elles valent. Mais pour les petits enfants et les ballons peuvent passer.

S. DELAUMÔNE : Cette barrière est dangereuse. On fera des aménagements.

M. RICORDEL : On va attaquer l'ordre du jour avec la prise en charge d'un accompagnement individualisé par le CDG. Pourquoi cet accompagnement ? On avait pris une délibération le 11 avril 2022 pour participer à ce que proposait à l'époque le Centre De Gestion, en cas de difficulté à mettre en place des accompagnements individualisés des agents.

Aujourd'hui on a un employé municipal qui a des problèmes de santé et notamment des problèmes de dos, qui vont le conduire probablement à être obligé de changer de fonction. On l'a fait expertiser, les résultats de l'expertise sont du domaine médical, je ne peux pas vous les donner. On se rend compte que le métier de cantonnier qu'il exerce actuellement ne va plus être possible pour lui et que c'est un employé titulaire et que l'on va être dans l'obligation de le reclasser. Le reclasser où ? Chez nous, avec le peu d'emploi que l'on a sur notre collectivité, c'est compliqué. Sur une grosse collectivité on arrive à reclasser les gens mais sur une petite collectivité c'est compliqué.

Donc on va entamer avec lui une procédure avec l'aide du Centre De Gestion, de recherche d'un nouvel emploi, quelque chose qui pourrait correspondre à ses facultés physiques. Pour ça le CDG dispose d'un CEP (Conseiller en Evaluation Professionnelle) et on lui ferait faire un bilan de compétence pour savoir dans quel domaine il serait le plus apte à exercer un nouveau métier. Après il y aura tout une phase de recherche, de formation, ...

[Lecture de la convention avec le CDG par Monsieur le Maire]

M. RICORDEL : Florence et moi-même avons effectué une rencontre avec l'agent et M. PAUMIER, préventeur du Centre De Gestion. On a présenté les différents aspects à l'agent...

S. DELAUMÔNE : Et là c'est aussi pour des personnes qui voudraient changer par exemple de boulot ?

M. RICORDEL : Oui, ça peut aussi servir à ça.

M. RICORDEL : Voilà pour ce qui est de cette convention.

S. DELAUMÔNE : Et là le but c'est de le reclasser, qu'il reste fonctionnaire ?

M. RICORDEL : Il veut rester fonctionnaire.

F. DURAND : On n'est pas encore dans la phase du PPR, du reclassement. On est dans un bilan de compétence et c'est lui qui devra effectuer des recherches pour trouver un nouveau travail, surement dans une filière administrative. Pour l'instant, c'est le bilan de compétence qui va le déterminer.

M. RICORDEL : Pour l'instant, on a un petit peu anticipé les choses avec Florence. C'est-à-dire que comme on a vu qu'il était en souffrance et qu'il avait du mal à travailler toute la journée, on le fait travailler sur son emploi de cantonnier le matin (broyage, tonte, ...) et l'après-midi on a commencé à lui faire réaliser un travail administratif (Document unique, ...). Il se débrouille bien en informatique, il a cette faculté-là. Peut-être que ce sera une piste pour ses emplois futurs. Pour l'instant, on lui fait faire des petits travaux de peintures, des choses sans outils mécaniques puisqu'il est sensible aux vibrations, mais ça ne va pas durer éternellement.

F. DURAND : D'après ce qu'il dit, ça porte ses fruits, il a beaucoup moins mal, il est plus reposé le week-end et ça va beaucoup mieux déjà. Il y a vraiment un problème sur la manipulation, les vibrations, etc.

D. PERGET : Cette convention c'est une obligation de moyen. C'est-à-dire que ça ne lui donne pas un boulot.

M. RICORDEL : Non, ça ne lui donne pas un boulot.

S. DELAUMÔNE : Ça va l'aider à lui trouver quelque chose qui lui convienne.

D. PERGET : C'est ça qui me gêne un peu parce qu'il n'y a pas d'obligation de résultat dans l'histoire.

O. CHITESCU : Si jamais il n'arrive pas à faire un bilan de compétence, il se retrouve où ?

F. DURAND : Eh bien, ça sera un PPR (Reclassement).

M. RICORDEL : La deuxième phase c'est le PPR (Parcours Professionnel de Reclassement) qui est sur une durée d'un an et qui au terme du parcours, de toute façon l'agent n'a pas le choix, conduit soit vers un licenciement, soit vers un nouveau travail.

D202306.01 Prise en charge d'un accompagnement individualisé par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres

Transmis au contrôle de légalité le 27 juin 2023.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 115-4, L. 421-1 et suivants, l'article L. 422-1 et suivants, l'article L. 452-25 et suivants ;

Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle » ;

Vu le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;

Vu la délibération n°3 du CDG79 en date 3 décembre 2018, relative à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle ;

Vu la délibération n°5 du CDG79 en date du 13 décembre 2021, relative à la mise en place de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle,

Vu la délibération de la commune de Souvigné en date du 11 avril 2022 pour adhérer au service Mobilités et Evolution Professionnelle,

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre De Gestion 79 propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics du département des Deux-Sèvres un accompagnement individualisé de Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) visant à accompagner les agents titulaires/stagiaires ou contractuels ayant un contrat de plus de 6 mois à élaborer et mettre en œuvre un projet professionnel.

Cet accompagnement, effectué par un conseiller en évolution professionnelle du Centre de Gestion spécifiquement formé à cet effet, s'articule autour de la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé à destination de l'agent.

L'accompagnement mis en œuvre au bénéfice de l'agent est programmé sur une période de 6 mois maximum, pour une durée totale de 20h à 24 heures maximum. Il se déroule en plusieurs entretiens d'une durée variable de 2 à 3h et espacés de 1 à 3 semaines.

Cet accompagnement peut répondre à un besoin de mobilité préventive, de reconversion professionnelle, de développement des compétences et à un souhait de mobilité interne ou externe.

Cet accompagnement individuel est d'un montant de 1500 euros.

Le Maire présente la convention relative à la mise en place d'un accompagnement individualisé en évolution professionnelle par le CDG79 qui a pour objet de définir les modalités de l'accompagnement, la durée et son coût.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Accepte la prise en charge d'un montant de 1 500 € pour faire le bilan professionnel d'un agent de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention tripartite conclue entre un agent de la collectivité, la commune et le CDG79 relative à la mise en place d'un accompagnement individualisé en évolution professionnelle ;
- D'autoriser la dépense, les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section de fonctionnement de la commune.

VOTE

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

M. RICORDEL : Le point suivant c'est une subvention exceptionnelle pour le refuge des Grands Ajoncs. Ce refuge accueille des chats. On a actuellement une convention avec un refuge qui s'appelle Animal' Or sur la route de Sauzé-Vaussais mais qui ne concerne que les chiens. Donc quand on a des chiens abandonnés sur Souvigné, on appelle Animal' Or qui vient les récupérer dans les 4 heures et qui prend en charge les chiens, il détecte s'il a une puce, et voit avec le vétérinaire pour retrouver le propriétaire ou le faire euthanasier s'il est en mauvais état sanitaire.

Une convention avec Animal' Or qui est de 800 € ?

F. DURAND : 1 000 € / an. C'est en fonction du nombre d'habitants.

M. RICORDEL : C'est une prestation forfaitaire, peu importe que l'on ait deux chiens par an ou plus à récupérer. Il y a des années où on n'en a pas et des années où on en a beaucoup.

Des chiens qui sont abandonnés dans la forêt de l'Hermitain

M. GIRON : Il faut qu'on en parle.

M. RICORDEL : Il faut en parler. Là on parle des chats, mais faut parler des chiens aussi.

M. GIRON : Il faut que l'on parle de la procédure, parce que moi je n'ai pas répondu, parce que les appels la nuit, quand les numéros ne sont pas affichés, moi je ne réponds pas. Il y a eu une petite série comme ça d'appels téléphoniques et puis Jean-Marc a eu la bonne idée de répondre. C'est Jean-Marc qui a été récupéré le chien.

F. DURAND : Oui, on l'a récupéré et on l'a envoyé à Animal' Or.

M. GIRON : Faudrait que l'on soit au courant un petit peu de ce qui se passe, de qui il faut appeler et comment ça se passe.

M. RICORDEL : On a l'obligation d'accueillir les animaux trouvés/perdus qui nous sont amenés : chats et chiens. On a un petit chenil grillagé...

S. DELAUMÔNE : Comment ça se fait d'ailleurs, on n'a pas été appelés, nous, pour les chiens ?

M. RICORDEL : Qui vous a appelés ?

J-M GAUDIN : La Gendarmerie de Niort.

S. DELAUMÔNE : Parce que vous avez dû répondre une fois.

M. RICORDEL : En théorie, la gendarmerie m'appelle moi, si je ne suis pas disponible, après ils font les adjoints et ils font dans l'ordre du tableau. Remarque, plus personne ne répondait.

S. DELAUMÔNE / D. DEGORCE : Je n'ai pas eu d'appel.

S. DELAUMÔNE : C'était quand ?

F. DURAND : C'était il y a un mois environ.

S. DELAUMÔNE : Non, je n'ai pas eu d'appel des gendarmes.

M. RICORDEL : Normalement, ils font le Maire en priorité et les adjoints ensuite. Si c'est le COG (Centre Opérationnel de la Gendarmerie) de Niort. J'ai été appelé, il n'y a pas longtemps pour des vaches qui s'étaient sauvées à l'Hermitain.

M. GIRON : Du coup, qu'est-ce que l'on fait, on transfère, qui on appelle, qu'est-ce que l'on fait ?

M. RICORDEL : C'était quoi ? C'était un week-end ?

F. DURAND : Non, c'était en semaine, car j'ai récupéré le message, ça doit être le mardi matin. C'était le lundi soir.

S. DELAUMÔNE : Quand c'est en semaine, de toute façon, il l'emmène à la fourrière et c'est nous qui gérons.

F. DURAND : Non c'était la nuit, c'était à 23h00.

M. RICORDEL : Ah oui c'était la nuit !

F. DURAND : Jean-Marc l'a mis derrière et moi le matin j'ai vu le message, donc j'ai appelé Animal' Or et ils sont venus le récupérer.

S. BRIERE : [En s'adressant à Jean-Marc] Donc c'est toi qui as amené le chien ici.

J-M GAUDIN : Disons que la gendarmerie m'a passé la personne qui avait récupéré le chien, qui était au carrefour de La Mothe, là-bas. Le gendarme m'a passé la personne tout en suivant la conversation je pense. Et puis on n'a rien pu faire d'autre que de... Moi je ne savais pas quoi faire.

M. RICORDEL : Comme on dit, il te file l'eau et le bébé avec.

F. DURAND : C'est qu'on a une obligation de récupérer les animaux, c'est le devoir de police du Maire.

J-M. GAUDIN : Une demi-heure avant il a essayé de m'appeler mais je suis arrivé trop tard et je n'ai pas rappelé. Une demi-heure après ça resonance, alors je décroche, donc ils ont tourné pendant 30 minutes. Pour ce gars-là qui tenait le chien, j'ai dit bon, je vais le soulager, je suis allé chercher le chien, il n'était pas méchant. Je l'ai déposé, je lui ai mis de l'eau, à manger.

M. RICORDEL : On a des croquettes, on a tout ici à la mairie.

F. DURAND : Non, mais Michel, on n'a plus rien ici. Faut aller refaire les courses.

[...]

J-M. GAUDIN : La dame d'Animal' Or, je ne sais pas comment elle a eu mes coordonnées, elle m'a rappelé le lendemain.

F. DURAND : C'est que la gendarmerie a dû lui donner, car elle est obligée de remplir un formulaire pour savoir qui l'a trouvé, qui l'a récupéré, etc.

J-M. GAUDIN : Elle ne dit pas ce que tu viens de dire. Elle m'a dit, normalement il y a une convention, vous ne devez pas aller chercher le chien. Vous devez nous appeler quand ça se présente la nuit, c'est nous qui nous déplacerons et elle m'a donné un numéro de portable et m'a dit de ne pas le donner à n'importe qui.

[...]

F. DURAND : Je n'ai qu'un fixe. Je vais essayer de me renseigner.

M. RICORDEL : Si tu veux, compte-tenu de notre obligation à accueillir l'animal, quand quelqu'un nous appelle, on lui dit : « amené l'animal », la plupart du temps, les gens l'ont attrapé et on appelle Animal' Or qui vient le récupérer à la mairie.

Effectivement, si l'animal présente un caractère de danger, d'agressivité, ... on appelle Animal' Or, qui, à ce moment-là ira le chercher directement auprès de la personne qui l'a attrapé.

J-M. GAUDIN : Il faudrait faire la procédure, mais elle m'a dit vous n'avez pas à vous déplacer, quel que soit le moment de la nuit, voilà le numéro de portable.

A. BLANCHET : Ce qu'il faut faire c'est le tester, faut essayer d'appeler.

S. DELAUMÔNE : En pleine nuit ?

F. DURAND : Bon, je vais appeler Animal' Or, récupérer le numéro et vous le transmettre. Ça sera plus simple comme ça, que de faire des tests.

M. RICORDEL : Ça n'arrivera peut-être plus jamais.

F. DURAND : Je ne suis pas sûr, parce qu'il y a de plus en plus de personnes qui abandonnent leurs animaux.

M. RICORDEL : A l'approche des vacances, malheureusement les abandons sont de plus en plus

importants.

M. GIRON : Si la gendarmerie appelle, ça m'est arrivé plusieurs fois, je me suis retrouvé comme un C***. Telle personne est décédée, qu'est-ce que je fais ? C'est un peu délicat parfois.

M. RICORDEL : Pour les décès vous ne pouvez rien faire.

S. DELAUMÔNE : La gendarmerie doit appeler le Maire en premier. Ça m'est déjà arrivé, j'ai appelé Michel direct.

[...]

M. GIRON : En fait, comme j'habite à l'Hermitain, c'est peut-être pour cela que les gendarmes m'ont appelé.

M. RICORDEL : C'est possible. Mais normalement c'est le maire et les adjoints dans l'ordre des élections.

D. PERGET : Pour les chats.

M. RICORDEL : Revenons aux chats. Il y a une association sur la commune d'Exireuil qui recueille les chats avec laquelle on aurait souhaité faire une convention mais l'association pour l'instant est un peu overbookée et elle ne peut pas faire de convention avec nous. Cependant, ça fait trois ans qu'elle nous aide sur la récupération des chats et sur la stérilisation des chats.

S. DELAUMÔNE : Il y a beaucoup de chats errants ?

M. RICORDEL : Oui. Je ne sais pas combien elle en a récupéré ?

F. DURAND : Il y a trois ans, elle en a récupéré un, l'année dernière, elle a dû en récupérer 2. Cette année elle vient de récupérer 2 chatons et la mère qui n'ont aucun lien de parenté, ce matin, elle a récupéré 3 chatons et une autre chatte et elle va faire le trappage de 15 chats pour les faire stériliser, afin qu'ils deviennent chats libres car tous les ans on se retrouve avec d'autres chatons et on ne s'en sort plus.

Donc je vous sollicite car c'est à ma demande, pour l'aider financièrement car franchement elle aide beaucoup Souvigné et moi j'ai été présidente d'association dans la protection animale et je sais ce que c'est, financièrement c'est compliqué, là elle en a 60 à gérer. J'imagine bien la difficulté.

M. RICORDEL : Moi je ne sais pas de combien on peut l'aider. Animal' Or on donne 1 000 €.

F. DURAND : On ne peut pas se baser sur ce tarif-là car nous ne sommes pas conventionnés. Je vais voir avec elle car elle m'avait déjà établi un projet de convention que l'on n'avait pas passé donc on verra pour janvier prochain. Moi je vous demande un minimum de 300 € et un maxi de 500 € au moins pour l'aider, ce n'est pas grand-chose pour trois ans où elle est venue nous aider et en plus c'est elle qui fait tout le boulot. Il faut savoir que lorsque l'on nous ramène des chats, après nous, on est embêtés, c'est-à-dire que la procédure veut que l'on prenne les chats et on les installe dans une pièce, on doit les garder 8 jours ouverts. On communique sur les réseaux sociaux et autres moyens de communication pour retrouver un éventuel propriétaire ou une association qui veut bien les prendre en charge. Si au bout de 8 jours personne n'est venu les récupérer, on est contraint de les euthanasier car on n'a aucune structure et on ne peut pas les garder. Malheureusement, on ne peut pas sauver tout le monde, ce n'est pas possible. Donc c'est encore des frais, c'est du temps, donc si on était conventionnés, c'est déjà ça de moins à gérer sur la mairie quand on sait qu'il y a énormément de chose à faire.

S. BRIERE : 60 chats ?

F. DURAND : En fait, elle a trois chatteries qui sont à l'extérieur avec 20 chats sains, 20 chats FIV (Sida du chat) et 20 chats FELV (leucose féline).

O. CHITESCU : Pourquoi elle garde les chats malades ?

F. DURAND : Parce que c'est un refuge et dans ce genre d'association les bénévoles ont un gros cœur comme ça et ils ont tendance à garder tout le monde.

O. CHITESCU : Par rapport à Exireuil, c'est qu'elle n'est pas reconstituée l'association ? Je n'ai pas tout compris.

M. RICORDEL : Si, mais on ne peut pas conventionner parce qu'elle est déjà surbookée.

F. DURAND : Donc elle ne va pas nous faire une convention maintenant. En général, les conventions elle les fait sur une année civile. Si on conventionne maintenant, de toute façon elle ne pourra pas en prendre plus.

M. RICORDEL : Pour la subvention, qu'est-ce que vous estimez raisonnable comme subvention.

O. CHITESCU : Quels sont nos moyens ?

D. DEGORCE : Il nous reste combien ?

F. DURAND : On était à 2 900 € donc il nous reste 1 000 €.

M. MICHEL : On avait mis 4 000 € au budget. On ne va pas donner 1 000 € ?

F. DURAND : Non.

S. DELAUMÔNE : Moi ça me gêne par rapport à d'autres associations.

D. DEGORCE : Nous on n'a rien pris.

M. RICORDEL : On donne 300 € ?
S. DELAUMÔNE : 300 € c'est un minimum.
M. RICORDEL : Parce que là c'est du pifomètre.
D. DEGORCE : Ça fait combien de paquets de croquettes ça ?
O. CHITESCU : Ça veut dire qu'on pourra conventionner l'année prochaine sur l'année civile ?
M. RICORDEL : Oui.
F. DURAND : Et ça sera le même tarif qu'Animal' Or.
M. RICORDEL : Ça sera plus cher.
O. CHITESCU : Ah oui !
M. RICORDEL : Après il y aura une obligation, elle s'engage et ne pourra pas refuser de chats.
S. DELAUMÔNE : Et avec les autres, l'année prochaine on pourra faire la même chose ?
F. DURAND : Avec les autres ?
M. RICORDEL : Quels autres ?
S. DELAUMÔNE : L'autre association.
F. DURAND : Animal' Or ?
M. RICORDEL : Animal' Or, ce n'est pas une subvention qu'on leur verse, c'est une adhésion.
S. DELAUMÔNE : Oui c'est une adhésion.
F. DURAND : Et là ça sera pareil, ça sera une adhésion.
D. DEGORCE : Après ça sera des vaches abandonnées.
M. RICORDEL : On a discuté longtemps sur le secteur de mettre en place une fourrière...
D. DEGORCE : Il y a des gens qui ont des chats, j'en connais mais eux, on ne leur dit rien et c'est nous qui allons payer pour eux.
M. RICORDEL : Tu ne peux pas interdire aux gens d'avoir des chats.
M. DEGORCE : Quand il y en a 30 ou 40, ça ne sert à rien.
M. RICORDEL : Oui, je suis d'accord avec toi. Ils font quelques fois des campagnes de stérilisation. Ça s'est fait sur Nanteuil il n'y a pas très longtemps, c'est la collectivité qui paye.
S. DELAUMÔNE : C'est l'association APA qui fait ça.
M. RICORDEL : Pour revenir au chenil, ça avait été étudié à plusieurs reprises, une fois par le SMC qui avait fait une proposition mais les communes ne voulaient pas payer, c'était trop cher et il fallait mettre en place une nouvelle carte au sein du SMC. Tout le monde devait mettre au pot, ça n'a pas abouti et on est tous dans la difficulté par rapport à cette histoire de chats et de chiens.
S. DELAUMÔNE : On met 300 €.
M. RICORDEL : On met 300 €, vous êtes tous d'accord ? pas de vote « Contre », pas d'« Abstention » ? C'est adopté.

D202306.02 Subvention exceptionnelle pour le refuge des Grands Ajoncs

Transmis au contrôle de légalité le 27 juin 2023.

Vu la délibération D202304.02 relative au vote du Budget Primitif 2023 ;

Vu la délibération D202305.01 relative aux subventions des associations 2023 ;

Considérant que la commune de Souvigné est conventionnée avec Animal Or pour la prise en charge des chiens errants uniquement ;

Considérant que la commune de Souvigné n'est conventionnée avec aucun organisme pour la gestion des chats errants ;

Considérant que le Refuge des Grands Ajoncs aide la commune de Souvigné dans la prise en charge des chats errants.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune n'a signé aucune convention avec un organisme dans la gestion des félins en divagation.

Il propose à l'organe délibérant d'attribuer une subvention exceptionnelle au Refuge des Grands Ajoncs pour l'aide qu'il apporte à la collectivité sur la prise en charge des chats errants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 300,00 € au refuge des Grands Ajoncs

VOTE**Pour : 12****Contre : 0****Abstention : 0**

M. RICORDEL : La délibération suivante que l'on prend en principe tous les ans, concerne la redevance d'occupation du domaine public pour Gérédis. Les opérateurs de réseaux qui nous versent un peu d'argent par rapport à l'occupation du domaine public. Donc je vous lis la délibération.

D202306.03 Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2023 : Gérédis

Transmis au contrôle de légalité le 27 juin 2023.

Vu le courrier de Gérédis du -4 avril 2023 sur la redevance pour occupation du domaine public année 2023 (R. O. D. P) ;

Considérant que la commune est éligible à la perception de la redevance pour occupation du domaine public pour les réseaux de distribution d'électricité.

Cette redevance est réévaluée au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédents la publication de l'index connu au 1^{er} janvier selon la formule suivante :

Redevance 2023 = Redevance de référence x 1,5309 (indice actualisé)

Ainsi, la redevance 2023 pour la commune de Souvigné se monte à **234,23 €**.

*M. RICORDEL : Là, personne n'est contre, bien entendu. On nous propose de nous donner de l'argent...
[...]*

M. RICORDEL : Pas de vote « contre » et pas « d'abstention ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un titre de recette pour cette somme au chapitre 70 article 7032 (M57).

VOTE**Pour : 12****Contre : 0****Abstention : 0**

M. RICORDEL : La même chose pour Orange.

[Lecture de la délibération par Monsieur le Maire]

D202306.04 Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2023 : Orange

Transmis au contrôle de légalité le 27 juin 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47 ;

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dû par les opérateurs de télécommunications.

M. RICORDEL : Puisque là, nous avons une grille tarifaire.

S. DELAUMÔNE : On ne peut pas augmenter plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2023 :

- 46,95 € par kilomètre et par artère en souterrain,
Longueur des artères souterraines pour la commune de Souvigné : 7,302 km
Soit un montant de : $46,95 \times 7,302 = 342,83 \text{ €}$
- 62,60 € par kilomètre et par artère en aérien,
Longueur des artères aérienne pour la commune de Souvigné : 14,75 km
Soit un montant de : $62,60 \times 14,75 = 923,35 \text{ €}$

Soit un montant total de : $342,83 + 923,35 = 1\,266,18 \text{ €}$

M. RICORDEL : Là c'est un peu plus intéressant. Si vous êtes d'accord, pas de vote « contre », pas « d'Abstention » ? On percevra ce montant.

S. DELAUMÔNE : Non, faudrait augmenter un petit peu.

D. PERGET : On peut refuser en disant que ce n'est pas assez.

- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

VOTE

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

M. RICORDEL : On en arrive aux questions diverses.

Questions diverses

Projet Agrivoltaïque

M. RICORDEL : Je voulais vous informer, ce matin j'ai reçu à leur demande un groupe qui s'appelle le groupe QAIR.

Une réunion a eu lieu ce matin lundi 26 juin à 10 h 30, en présence de Quentin GATARD, Baptiste SIMON de la société Qair, Monsieur Emmanuelle BILLEROT l'agriculteur concerné et moi-même.

Le groupe Qair est un groupe international qui a une filiale Qair France, il est producteur indépendant d'énergie renouvelable, il développe, construit et exploite, pour son compte propre, des projets solaires, hydroélectriques, hydroliens, éoliens et de production d'hydrogène.

Le projet de Souvigné concerne 32 hectares sur de la prairie située sur la gauche à la sortie du village entre la route de Paille et la route de Melle, juste après les poulaillers de Monsieur BILLEROT.

Cette zone en prairie actuellement fait l'objet d'un contrat avec EURIAL qui l'exploite pour l'épandage des eaux lessiviées de l'usine de SOIGNON.

Cette terre est de qualité très moyenne selon l'agriculteur ce qui justifie de la laisser en prairie.

Ce projet serait compatible avec une pratique de pastoralisme, c'est pour ça qu'ils appellent ça un projet agrivoltaïque.

En effet les panneaux prévus seront disposés de manière à ce que les ovins puissent passer dessous (la hauteur des bas de panneaux sera à 1,50 mètres, espacement entre les rangs de panneaux 4 mètres pour laisser passer les engins agricoles).

Début d'étude prévu en septembre 2023, durée prévisionnelle de 4 ans pour obtenir toutes les autorisations avant installation.

Une présentation, c'est ce qu'ils m'ont dit, sera effectuée par le porteur de projet en Conseil Municipal probablement en fin d'année. Je n'ai pas la date précise pour l'instant.

M. RICORDEL : M. BILLEROT est d'accord, les propriétaires fonciers ont également été consultés et ont signé les promesses de baux emphytéotiques sur une durée de 30 ans. Ça me paraissait important de vous informer.

J-M. GAUDIN : Les baux ont déjà été signés ?

M. RICORDEL : Les promesses de baux. Pas les baux.

J-M. GAUDIN : Combien de propriétaires concernés ?

M. RICORDEL : L'agriculteur est seul et les propriétaires, il doit y en avoir 4 ou 5, car il y a plusieurs parcelles.

[...]

M. RICORDEL : C'est une information, je vous livre cette information que j'ai eu ce matin de 10h30 à 11h30 car c'est un projet important : 32 hectares.

O. CHITESCU : Il se verra de loin ?

M. RICORDEL : Il se verra de haut. Peut-être pas trop du village, puisqu'on est sur la partie la plus haute, donc il faut prendre de la hauteur pour le voir. Contrairement aux éoliennes qui elles, se verront de loin.

Y. MENNEGUERRE : Ça ne fera pas très beau quand même. Pour moi non.

S. BRIERE : Ça se verra de la départementale.

M. RICORDEL : Ça se verra de la départementale. Ça c'est sûr.

D. DEGORCE : Ça rapporte plus que le blé.

M. RICORDEL : Plus que la prairie en tout cas. Alors là, il y a une convention d'engagement entre l'agriculteur et la société car il se doit de pratiquer le pastoralisme en dessous, c'est-à-dire de mettre des moutons en dessous pour entretenir et assurer le fauchage s'il n'y a pas de mouton. Il se raccorderait sur le poste source de La Mothe, donc là il n'y a pas de mise à disposition de chemin parce qu'ils utilisent la voirie publique, la route de Melle (la départementale) et la route de Paille.

D. DEGORCE : Donc ils vont mettre des panneaux du carrefour de Paille jusqu'à la Garenne ?

M. RICORDEL : Pratiquement. Pas tout à fait mais pas loin. Il y a un terrain entre les deux.

J-M. GAUDIN : Tu crois qu'il y a un terrain entre les deux Michel ?

M. RICORDEL : Oui parce que sur le plan qu'ils nous ont montré, que je n'ai pas pu récupérer pour l'instant. Ça ne touche pas la Garenne.

D. DEGORCE : Ce n'est pas loin quand même ?

M. RICORDEL : Ce n'est pas loin.

D. DEGORCE : Et ça descend sur la Croix Blanchard aussi ?

M. RICORDEL : Non, ça s'arrête quand tu prends le chemin de Paille, tu as un autre petit chemin qui va jusqu'à Galmantier, ça s'arrête là. C'est pris entre la route de Paille, la route de Melle et la route de Galmantier, sur un seul tenant de parcelles qui appartient à Monsieur Billerot. Gros projet.

D. PERGET : C'est une démarche tout à fait classique de ces gens-là. Quand ils commencent à prendre les options sur les terrains et après ils avertissent la mairie. Ce que j'avais espéré pour les éoliennes, c'est qu'ils fassent le contraire et ça s'est fait.

M. RICORDEL : Je leur ai parlé de 3D Energie mais ils ne veulent pas s'associer avec eux. Ils développent pour leur propre compte et vendent l'électricité. C'est une grosse boîte, ils ont beaucoup d'actifs à l'étranger.

J-M. GAUDIN : C'est un groupe international, de quelle nationalité ?

M. RICORDEL : Ils ont une filiale française et ils ont beaucoup d'actifs en Amérique du Sud (Brésil) et ils font de l'éolien offshore aussi. Pour l'instant je lui ai demandé si on avait des décisions à prendre au niveau du conseil municipal mais il m'a dit que non et qu'ils venaient nous avertir qu'il y avait un projet.

F. NERESTAN : Ils auraient très bien pu le faire sans informer le conseil ?

M. RICORDEL : Après ça, je ne sais pas. Réglementairement, il y a peut-être un moment où ils sont obligés de nous le dire.

S. DELAUMÔNE : Parce que là Michel, vu la superficie...

M. GIRON : Il y aura un permis de construire ?

M. RICORDEL : Il y aura un permis de construire.

S. DELAUMÔNE : Un permis de construire instruit par l'Etat, vu la superficie ?

M. RICORDEL : Probablement. On est en zone agricole. C'est une dérogation au droit de l'urbanisme classique. Parce qu'on n'a pas le droit de construire là.

Alors là, ça ne compte pas vraiment dans l'artificialisation puisqu'on garde du pastoralisme en dessous, c'est-

à-dire que ça reste une zone de prairie, exploitable, fauchable et quand on met des panneaux photovoltaïques l'herbe pousse mieux car c'est à l'ombre et ça garde la fraîcheur. A la limite, s'il ne veut pas mettre d'animaux, il peut passer la faucheuse et récolter du foin.

M. GIRON : Dans le sud ils font ça pour les arbres fruitiers, ils sont trop exposés à la chaleur et ça les protègent.
[...]

M. RICORDEL : Maintenant, ils les mettent plus haut parce qu'avant les bêtes se blessaient sur les coins des panneaux et donc maintenant, s'il y a une proposition avec les bovins, les panneaux seront à trois mètres.

M. GIRON : Dans le même ordre d'idée, j'ai appris vendredi, ils vont construire 4 éoliennes de l'autre côté de l'Hermitain, à côté de La Couarde.

M. RICORDEL : C'est sur le territoire de La Couarde ?

M. BLANCHET : Oui.

M. RICORDEL : Ça fait partie des arguments de saturation qui ont été exposés.

[...]

M. GIRON : Quatre éoliennes d'une hauteur totale de 180 mètres.

M. RICORDEL : C'est Opale, KGAL l'investisseur ?

M. GIRON : Non, non. Ça veut dire que si tout se passe, on va se retrouver inondé par des éoliennes comme du côté de Melle, Sauzé-Vaussais, ...

[...]

Distribution de la Charte éolienne et des plaquettes du bilan

M. RICORDEL : J'ai reçu aussi la charte d'engagement de KGAL et de 3D Energies. Ils l'ont signé et m'ont demandé de la distribuer au Conseil Municipal. Je n'ai rien signé. Vous en prenez un exemplaire chacun. Ce sont les propos qui ont été donnés à la réunion de présentation. La réunion de bilan qui a été faite à la suite de la présentation du 12 juin 2023.

J-M. GAUDIN : A ce sujet-là, le diaporama nous a été transmis. J'ai vu dedans qu'il y a une dizaine de diapos qui ne sont pas consultables.

F. DURAND : C'est celui qui nous a donné de son ordi.

M. RICORDEL : On a la clé USB.

F. DURAND : Je l'ai mis sur One drive.

J-M. GAUDIN : Ça plante au niveau de la 20^{ème}.

D. PERGET : Oui c'est vrai. J'ai regardé. C'est blanc ou illisible.

J-M. GAUDIN : Et l'autre petite chose, je ne dois pas être un cas isolé. Sur ma boîte aux lettres j'ai « Stop Pub » et je n'ai pas eu leur bilan qui a été distribué dans la boîte aux lettres.

M. RICORDEL : Ça a été mis avec la pub.

[...]

M. RICORDEL : C'est un contrat avec La Poste. Il doit en rester des plaquettes. Normalement, ils avaient traité avec La Poste pour une distribution sur l'ensemble de la commune. Il y a plusieurs zones sur la commune et ceux qui mettent un « Stop Pub » ne l'ont pas comme c'est distribué avec la pub. Ils voulaient faire une distribution à part mais ce n'était pas possible, il fallait la mettre sous enveloppe.

M. J-M. GAUDIN : Comment faire en sorte que les gens qui ont un « Stop Pub », l'aient aujourd'hui ?

M. RICORDEL : Ça veut dire qu'il faut que ce soit la commune qui accepte de prendre en charge la distribution. Moi ça ne me fait pas forcément rire.

J-M. GAUDIN : Opale c'était engagé à en distribuer dans toutes les boîtes aux lettres, c'est son contrat qui était mal ficelé.

M. RICORDEL : A mon avis c'est La Poste...

F. DURAND : Oui, non, je veux dire, moi j'avais eu Opale car ils voulaient faire une convention entre La Poste et nous. J'ai dit Non, j'ai dit tripartite ou rien du tout et La Poste ne pouvait pas le faire, car sur les boîtes aux lettres « Stop Pub » ils ne peuvent pas distribuer.

M. GIRON : Mais ce n'est pas de la pub, c'est de l'information.

F. DURAND : Oui mais pour eux c'est de la pub. C'est pour ça qu'ils nous ont laissé des exemplaires.

M. RICORDEL : Et ça, c'est propre à La Poste.

M. GIRON : Et pour mes voisins du coup ?

M. RICORDEL : Si tu veux tu peux en récupérer pour tes voisins. Après, nous, ça partira à la poubelle.

[...]

M. RICORDEL : Il faut faire attention quand c'est mis dans la pub, ça entre dans les catalogues de Leclerc. Parfois, je ne regarde pas. Après, est-ce que l'ensemble du secteur a été fait.

[...]

J-M. GAUDIN : Je pense qu'il faut peut-être mettre Opale face à ces dysfonctionnements là pour qu'ils essayent de trouver une solution.

M. RICORDEL : Oui avec La Poste. Moi j'avais refusé de faire la distribution. Ils voulaient au début que l'on fasse la distribution pour que ce soit nous, comme on le fait pour les bulletins municipaux. Ce n'est pas notre projet et compte-tenu des difficultés que l'on a, ça me paraît délicat de demander aux conseillers municipaux de distribuer les plaquettes.

[...]

Y. MENNEGUERRE : Donc il y a quatre éoliennes qui vont se faire à Souvigné.

M. RICORDEL : Ça on n'en sait rien. La phase d'étude n'est pas terminée.

A. BLANCHET : Il y a des chances.

M. RICORDEL : Le Préfet, c'est lui qui a le mot final. Il y a certains endroits où les projets sont refusés.

O. CHITESCU : Dans les Deux-Sèvres, il n'y en a pas eu beaucoup.

M. RICORDEL : Après, refusé, c'est refusé par le Préfet et les opérateurs éoliens font des recours.

D. DEGORCE : Il y a un projet dans le Nord qui a été refusé.

[...]

M. RICORDEL : Il y avait un impact visuel qui était trop important.

[...]

J-M. GAUDIN : Un autre sujet, toujours avec Opale. Le fichier de l'avis de concertation est consultable par tout le monde ?

M. RICORDEL : Ben... oui. On les avait scannés, envoyés à Opale...

J-M. GAUDIN : Et les avis internet, pourquoi sont-ils anonymisés ?

M. RICORDEL : C'est une bonne question, je pense qu'ils n'ont pas demandé l'autorisation aux gens de diffuser dans le cadre de la RGPD, leurs noms, prénoms, adresses, quand tu fais une diffusion par internet. Si tu ne le fais pas, tu n'as pas le droit de diffuser. A mon avis il doit y avoir une colonne avec le nom, prénom et l'adresse de la personne. Et encore je crois qu'ils ont mis la ville ou la commune. Je crois qu'il y a marqué Lezay, Souvigné, ...

J-M. GAUDIN : Il y a bien d'autres informations, le nom, le prénom, l'adresse mais ils ne nous les restituent pas.

M. RICORDEL : Moi, je n'ai pas la main dessus. On a demandé le fichier. On transmet le fichier.

F. NERESTAN : Ils n'ont pas le droit de mettre en accès comme ça. Il faudrait solliciter chaque personne individuellement, lui faire signer un papier comme quoi il donne son accord...

M. RICORDEL : Sur le bulletin municipal, quand on affiche les avis de naissance, mariage et décès on est obligés de demander l'accord des personnes ou de la famille pour marquer leur nom.

F. NERESTAN : Et ça va même plus loin que ça, les enfants de l'école qui ont fait une sortie au Lambon et il y avait plusieurs écoles. Il y avait une restitution et les maîtresses ont fait un petit film et il y a des parents qui ne pouvaient pas venir et qui ont demandé à voir ce film. L'école n'a pas le droit de le donner aux parents parce qu'il y a des enfants des autres écoles. Et même s'ils ont signé l'autorisation dans leurs écoles, ils n'ont pas signé l'autorisation pour l'école de Souvigné. Avec la RGPD, c'est devenu très strict.

M. RICORDEL : C'est compliqué, même pour nous, pour les documents administratifs on rencontre des difficultés et on est surveillés par rapport à ça. Il y a un référent RGPD sur le Centre De Gestion qui vient voir de temps en temps nos fichiers pour savoir si on ne stocke pas des données illégales, etc.

Donc voilà, on a renvoyé ce qu'ils nous ont transmis, on a fait remonter, il y a eu un message transmis à Florence et ils nous ont dit que non. Je suis désolé. Ce n'est pas une volonté de ma part, de cacher quoi que ce soit, je suis pour la transparence mais bon. C'est dommage. Eux le savent forcément parce qu'ils m'avaient dit qu'ils avaient fait le tri car il y a des gens qui avait fait un témoignage papier et aussi un témoignage par internet.

J-M. GAUDIN : Ils ont ôté onze avis, tout ça, ça serait bien qu'on puisse le constater nous-même.

La marre du prieuré

O. CHITESCU : J'en avais déjà parlé une fois, ça date un peu. Il y a la marre en bas au niveau du lavoir et le ruisseau qui fait la liaison entre les deux lavoirs. Est-ce que pour l'année prochaine, on ne pourrait pas la curer, la nettoyer, ... Il y a une dizaine de poisson au sol, il n'y a plus grand-chose.

M. RICORDEL : Il faudrait peut-être que l'on voit avec la société de pêche aussi, par rapport aux périodes d'alevinage, des choses comme ça, quand on cure les ruisseaux, faut faire attention.

O. CHITESCU : Les deux lavoirs sont reliés entre eux mais même le petit ruisseau est plein de boue.

M. RICORDEL : plein de boue, des sédiments qui se déposent.

O. CHITESCU : Il reste 20 centimètres d'eau, le reste ce n'est que de la boue.

[...]

M. RICORDEL : Il y a des grenouilles ?

O. CHITESCU : un peu mais pas tant que ça.

[...]

Le festival Traverse !

S. DELAUMÔNE : Avec Ovidiu, on voulait vous parler du festival traverse la semaine prochaine. Pour l'instant on a Fabienne en bénévole et on voulait savoir si quelqu'un d'autre...

S. BRIERE : Moi.

S. DELAUMÔNE : Tu veux bien ?

S. BRIERE : Mardi ? Oui.

S. DELAUMÔNE : Mardi prochain.

S. BRIERE : Je voulais justement poser la question. C'est à quelle heure ?

O. CHITESCU : J'ai distribué ça aujourd'hui sur les « Amis Soussinois », sur Intramuros.

F. NERESTAN : Faut que l'on aille sur Intramuros alors ?

M. RICORDEL : C'est pour le dire. C'est le 4 juillet. A 18h30 ?

O. CHITESCU : Trois représentations, il y en a une c'est l'école, une à 18h30 et l'autre à 21h. Le gros du truc, ça va être d'installer et en revanche après faut tout enlever. Celle de 18h30 se passera au niveau de la bibliothèque dans la petite cour et la deuxième c'est dans le parc du Prieuré.

F. NERESTAN : C'est ça que je voulais savoir, à partir de quelle heure vous voulez que l'on vienne ? Le matin par exemple ?

O. CHITESCU : Le matin c'est juste l'école, donc il n'y aura pas forcément de besoin. C'est plutôt l'après-midi vers 14h – 15h.

S. DELAUMÔNE : Ils arrivent le matin les artistes.

O. CHITESCU : C'est ceux de l'école, qu'est-ce que tu veux que l'on fasse. On ne va pas être 15.

S. DELAUMÔNE : Il n'y a pas que ceux de l'école.

O. CHITESCU : Les techniciens arrivent à 14h. Si tu as autre chose à envisager...

S. DELAUMÔNE : Moi j'irai installer pour l'école.

F. NERESTAN/S. BRIERE : A 14h, où ?

S. DELAUMÔNE/O. CHITESCU : ici, à la mairie.

F. DURAND : J'ai demandé aux agents d'être en stand-by.

M. RICORDEL : Oui on aura les cantonniers de disponible.

S. DELAUMÔNE : Là c'est à la salle, il n'y aura que les chaises à installer.

F. DURAND : Moi j'ai une question, pour le prieuré au niveau de la scène, c'est comme l'année dernière, ce n'est pas sur la plateforme ?

O. CHITESCU : Non, ça ne va pas être là, mais c'est sur le même site, les techniciens voulaient le même site et le cadre s'y prêtait.

F. DURAND : Et donc pour la bibliothèque ?

S. DELAUMÔNE : C'est sur le parvis.

O. CHITESCU : On va utiliser les marches du temple pour faire... c'est eux qui voient parce que le soleil tape en plein dedans l'après-midi. A 18h30 ça va dans l'autre sens, ils verront, c'est eux qui voulaient ça.

M. RICORDEL : Ils installent comme ils veulent, ils disposent de l'espace.

O. CHITESCU : Et si jamais, on n'est pas disponible pour une raison : travail, etc. Ben faire un petit tour le soir...

F. NERESTAN : On a reçu les flyers ?

S. DELAUMÔNE : Oui, j'ai distribué les flyers dans le bourg.

O. CHITESCU : Au niveau des panneaux au bord des routes.

M. RICORDEL : Au niveau de la départementale, peut-être que si.
O. CHITESCU : Sur le territoire de la commune, je parle.
F. DURAND : Normalement non.
S. DELAUMÔNE : Les flèches et tout ça ?
O. CHITESCU : Je vais les chercher avec une banderole. J'en ai fait des formats A4 sur lesquels il y a l'affiche du festival et puis je vais demander à Sophie peut-être demain.
F. DURAND : Elle est en vacances jusqu'au 6, du coup ça sera pour moi.
O. CHITESCU : Faire juste sur un format A4 avec Souvigné, la date, Je viendrai te voir demain.
F. DURAND : OK. Tu comptes bloquer la route ou pas du tout ?
S. DELAUMÔNE : Non, on n'a pas le droit de bloquer la route.
F. DURAND : Comme tu dis de mettre des panneaux.
S. DELAUMÔNE : Juste la signalétique.
O. CHITESCU : Juste la signalétique.
[...]
M. RICORDEL : Les gens de l'extérieur ne connaissent pas forcément où est le Prieuré.
F. DURAND : On a encore des panneaux en bois pour le fléchage.
O. CHITESCU : Oui.
M. RICORDEL : Il n'y a plus qu'à espérer qu'il fasse beau temps.
S. DELAUMÔNE : Ça sera réglé, c'est dans la salle.
M. RICORDEL : C'est moins sympa dans la salle.
S. DELAUMÔNE : Organisation, les chaises seront déjà mises, la scène sera montée.

Le tour Poitou Charentes

M. RICORDEL : S'agissant des manifestations, on a été sollicités par les cyclistes, le Tour Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine 2023, qui passe sur la commune et autrefois c'était l'association du cyclotourisme de Souvigné qui s'en occupait. Ils nous sollicitent pour qu'il y ait des signaleurs. Des gens qui se mettent au carrefour au moment du passage de la caravane, pour éviter qu'il y ait une voiture qui s'engage et qui crée un accident.
Ils nous ont donné une liste, alors M. Guy ROUSSEAU, qui suivait ça lorsqu'il était au sein de l'association des cyclistes, nous a donné une liste de gens qui sont prêts à tenir ce rôle de signaleurs. Cependant, il en manque, parce que je crois qu'il en faut 11.
S. DELAUMÔNE : 11 ou 12.
M. RICORDEL : 11 ou 12.
[...]
D. DEGORCE : Il faut des gens à Reigné, Bois Pineau, Ainsay, ...
[M. le Maire énumère les lieux où les signaleurs doivent être positionnés].
M. RICORDEL : Si vous connaissez des gens passionnés de vélo ou qui s'intéresse au cyclisme, qui souhaitent tenir ce rôle de signaleur.
F. DURAND : Avant le 1^{er} juillet.
M. RICORDEL : On doit transmettre à la préfecture la liste des gens volontaires. Ça ne prend pas toute la journée.
[...]
F. NERESTAN : C'est à quelle heure ?
S. DELAUMÔNE : Je crois que c'est un rassemblement à 10h00.
M. RICORDEL : Il y a un briefing à 10h00 à la mairie et après les gens se retrouvent sur leur lieu.

Formation de secrétaire de mairie

M. RICORDEL : Je ne vous ai pas présenté Emmanuel qui est notre stagiaire.

Y. MENNEGUERRE : Je posais la question.

M. RICORDEL : J'allais le faire. Il est avec nous, il observe. Emmanuel est là depuis un petit moment déjà. C'est une reconversion professionnelle, il était maçon avant. Il travaille sur le poste de secrétaire de mairie. Il a été formé par Sophie pour tout ce qui est état civil, urbanisme, ... et par Florence qui est son maître de stage, sa tutrice, qui lui apprend la compta, les finances publiques, les marchés publics, ...

Donc il arrive au bout de son stage. C'est à la fin de la semaine Emmanuel ?

E. CHAZAL : Oui et je me suis inscrit sur le service intérim du Centre De Gestion.

M. RICORDEL : Il trouvera, il y a du boulot.

La loi d'accélération de production ENR

J-M. GAUDIN : La loi d'accélération de production ENR, j'ai vu un compte-rendu de la commission écologie et il a des travaux qui s'imposent un petit peu aux acteurs du territoire : communes et communautés de communes. Est-ce que...

M. RICORDEL : On a reçu une lettre du Préfet sur le sujet qui demande à l'ensemble des communes et des intercos, des propositions sur des sites éventuels qui pourraient accueillir des ENR. Par exemple, le site de Billerot, moi, je vais m'en servir pour Souvigné, il ne faut pas exagérer, les éoliennes qui nous sont quasiment imposées, et puis ce site-là que l'on découvre... si toutes les communes font comme nous, c'est super. Mais je pense qu'à certains endroits il n'y a rien du tout et que là, ça sera à la commune, au conseil municipal, de faire des propositions sur peut-être des délaissés de terrains, des anciennes carrières qui pourraient accueillir des panneaux photovoltaïques ou autre chose. Mais comme tu le fais remarquer, effectivement c'est dans le circuit. On a une obligation de répondre avant le mois de novembre.

F. DURAND : Il y avait une obligation de répondre ?

M. RICORDEL : Je crois, il y a des dates buttoirs.

F. DURAND : Non c'était une info.

M. RICORDEL : Il y a des dates buttoirs, j'en suis certain.

J-M. GAUDIN : Les propositions des zones doivent être faites... Enfin, moi, j'ai une date au 10 novembre 2023. C'est peut-être à faire avant, puisque c'est l'EPCI qui va faire une compilation. Je ne sais pas si on doit se prononcer à cette date-là. Toujours est-il, est-ce que l'on fait un atelier ou est-ce que l'on réfléchit à la question ou bien c'est déjà tout vu ?

M. RICORDEL : Alors si vous avez de nouvelles zones à proposer... On te demande en réalité de dire, ben voilà on va mettre des éoliennes ici et des panneaux photovoltaïques ici. Donc là, après, c'est compliqué parce que là, tu es directement partie prenante, c'est le cas de le dire car c'est toi qui vas proposer. Il y a beaucoup de collègues qui m'en ont parlé, ils ne sont pas chauds pour y aller. Je pense qu'ils ne vont pas répondre. Je veux bien faire une commission mais qu'est-ce qu'on va dire car moi, je n'ai rien à proposer et on n'est pas propriétaire terrien de quoi que ce soit, à part les anciennes carrières de la Pergellerie, mais il n'y a pas de superficie suffisante, ça n'intéressera personne.

D. PERGET : Ce n'est pas bien orienté en plus.

M. RICORDEL : C'est orienté Nord.

F. DURAND : Et si on ne répond pas, on risque quoi ? Pas grand-chose.

M. RICORDEL : Pas grand-chose.

Au niveau de la Communauté de Communes, je vous dis tout de suite, ça a été juste évoqué lorsque le projet de Souvigné a été présenté au conseil communautaire en bureau. Il y a un mois de ça. Ils nous avaient fait une présentation et à ce moment-là, il y a un des maires présents dans la salle qui a dit : « Ben oui mais le Préfet, on a entendu parler d'un courrier qui va nous être adressé pour faire des propositions dans le cadre des ENR. ». Les collègues ont dit qu'ils étaient un peu frileux sur l'affaire et on n'est pas propriétaire terrien. Comment désigner les zones sans avoir consulté les propriétaires. Est-ce qu'ils seront d'accord ou pas ?

S. DELAUMÔNE : Ça se fera plus en communauté de communes ?

M. RICORDEL : Non, la commune a reçu le courrier aussi.

[...]

D. PERGET : On en a parlé ce matin en comité du SIEDS, mais la plupart des maires ne répondront même pas. La volonté de la préfecture c'est de faire réagir les mairies avant les opérateurs.

M. RICORDEL : Pour reprendre le contexte de Billerot, comment veux-tu que je sache que Billerot a été démarché par l'entreprise Qair. Si ce n'est pas lui qui me le dit, je ne peux pas le savoir.

D. PERGET : Il ferait mieux de prendre un décret ou un arrêté préfectoral pour mettre la charte que l'on a élaboré avec les services de l'Etat et du Département et la mettre en obligation aux opérateurs. Mais ça pour l'instant...

M. RICORDEL : C'est niet.

[...]

M. RICORDEL : Par rapport à ça, écoutez, si j'ai d'autres retours sur cette obligation qui semble nous être imposée mais à priori il y a une résistance des élus sur le sujet, je vous en tiendrai informés et puis s'il faut faire une réunion, on fera une réunion, j'enverrai une invitation à l'ensemble du conseil et puis on se réunira autour de ce sujet-là, mais pour l'instant, j'ai l'impression que l'on va faire le mort comme on dit.

Voilà, je crois que l'on a fait le tour des questions diverses.

Je vous souhaite à tous bonne nuit.

Levée de séance à 22h30.

Le Maire

Michel RICORDEL

Le secrétaire de séance

Jean-Marc GAUDIN